



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-30
DU JEUDI 23 MARS 2023

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC .

Objet de la décision : Recrutement d'un agent non titulaire

Le Bureau a délégation pour recruter, en tant que de besoins, des agents non titulaires **pour accroissement saisonnier d'activité**, conformément aux dispositions de l'article L332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Au vu du surcroît d'activité du service «Tourisme» de la Communauté de Communes Centre Tarn, il convient de créer un emploi d'agent non titulaire à temps complet sur la période du 03 avril au 30 septembre 2023, soit :

- un poste d'adjoint administratif – grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide de procéder au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions susvisées,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn